



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

impôts directs

Question écrite n° 1590

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui préciser, pour chaque département, les taux d'imposition des quatre principales taxes locales après le vote des budgets primitifs de 1997, ainsi que le montant par habitant de ces prélèvements.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire trouvera ci-après un tableau sur les taux d'imposition des quatre principales taxes locales après le vote des budgets primitifs 1997 des départements, ainsi que sur le montant par habitant de ces prélèvements. (Voir tableau dans JO correspondant). Des tableaux complémentaires fournissant le montant par habitant de ces prélèvements sont, en raison du volume d'information qu'ils représentent, adressés séparément.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1590

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2466

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3331